

RÉGIONALE OTTAWA - CARLETON
SOCIÉTÉ FRANCO-ONTARIENNE
D'HISTOIRE ET DE GÉNÉALOGIE
C. P. 7291
VANIER, ONTARIO
K1L 8E3

APERÇU HISTORIQUE DE SAINT-CONSTANT

par Denis Lord, B.A., L.Ph., B.Ph.
(suivi de conclusions personnelles de l'auteur)

SAINT-CONSTANT, le 20 avril 1967

Une publication du Conseil Municipal de Saint-Constant

Adresse du maire : 277 rue Saint-Pierre, Saint-Constant, Comté de Laprairie, P.Q. tél. : 632-0762

VIL
Cons/1

Le Conseil Municipal de Saint-Constant en 1967

Maire

Me Serge Lefebvre

Conseillers

Siège no 1 (village)	M. Léo Lefebvre
Siège no 2 (Bas St-Pierre, section sud)	M. Léo Giroux
Siège no 3 (Rangs St-Régis)	M. Pierre Bourdeau
Siège no 4 (Rangs Petite-Côte et St-François-Xavier)	M. Adélarde Lessard
Siège no 5 (Rangs St-Pierre)	M. Camille Beauvais
Siège no 6 (Bas St-Pierre, section nord)	M. Marcel Boyer

Secrétaire-Trésorier

M. Gérard Lamarche

QUELQUES DATES IMPORTANTES DANS L'HISTOIRE DE SAINT-CONSTANT

- 1729** Arrivée des premiers colons résidents.
- 1744** Mandement de Mgr de Pontbriand ordonnant la construction d'une église, d'un presbytère, d'un cimetière et d'autres choses nécessaires à l'établissement de la fabrique.
- 1841** (28 octobre) Érection canonique.
- 1842** (16 août) Érection civile par proclamation
« La paroisse de Saint-Constant comprendra une étendue de territoire bornée comme suit : au nord et au nord-est, bornée par la ligne de la paroisse de Laprairie : à l'ouest, par les terres non concédées de la seigneurie du Sault Saint-Louis : au sud-ouest par la ligne de la paroisse de Saint-Isidore et par partie de la seigneurie de La Salle, dans la paroisse de Saint-Rémi : au sud, par la ligne paroissiale de Saint-Rémi : à l'est par la ligne de la paroisse de Saint-Philippe. »
- 1847** La municipalité cesse d'exister et devient partie de la municipalité de comté.
- 1855** Le premier juillet 1855, par la loi générale des comtés, la municipalité de Saint-Constant est de nouveau érigée.
- 1921** (19 mars) Partie de territoire détachée pour former la paroisse de Saint-Mathieu.
- 1957** (31 janvier) Partie de territoire détachée pour former la ville de Candiac.
- 1957** (21 février) Partie de territoire détachée pour former la ville de Delson.

LISTE DES MAIRES DE SAINT-CONSTANT

M. François Barbeau	(1845-1847)	M. Arthur Matte	(1896-1899)
M. J.-B. Viau	(1855-1866)	M. Roch Lanctôt	(1899-1901)
M. Maurice Normandin	(1866-1872)	M. Solime Cardinal	(1901-1908)
M. Édouard Lanctôt	(1872-1875)	M. Roch Norbert Forté	(1905-1909)
M. Jean-B. Viau	(1875-1877)	M. Arcade Barbeau	(1909-1910)
M. Isaïe Goyette	(1877-1881)	M. Lorenzo Létourneau	(1911-1921)
M. Lasselin Bellefleur	(1881-1883)	M. Max Brosseau	(1921-1923)
M. Julien Longtin	(1883)	M. Antoine Baillargeon	(1923-1927)
M. Odilon Longtin	(1884-5-6)	M. Roch Boulé	(1927-1933)
M. Odilon Goyette	(1887)	M. Pierre Dupuis	(1933-1943)
M. Eugène Gougeon	(1888)	M. Réal Bellefleur	(1943-1945)
M. Bernard Hébert	(1889-1892)	M. Léon Poissant	(1945-1955)
M. Léandre Guérin	(1892-1893)	M. Laurier Baillargeon	(1955-1967)
M. Siméon Létourneau	(1893-1896)	Me Serge Lefebvre	(1967-)

Don

De G. HAVAILÉE

Print 8, 1998

INTRODUCTION

Raconter, retracer surtout, l'histoire de Saint-Constant présente des difficultés presque insurmontables pour quiconque n'est pas un historiographe. En effet, les sources de renseignements n'existent guère, l'incendie de l'église, en septembre 1924, ayant détruit les archives municipales et paroissiales. D'autres circonstances, aussi, s'imbriquent entre elles pour rendre la situation encore plus confuse : ainsi, la tradition orale s'est très peu développée, nous n'avons pas de folklore local et, surtout, Saint-Constant ne fut jamais coupée par une route passante, je veux dire qu'elle ne fut jamais ni un point de départ ni même un lieu de passage pour les voyageurs qui allaient aux deux grandes villes, Montréal et Québec.

Isolée par le fleuve et par Caughnawaga, arrêtée par le bassin de Laprairie, dépourvue de grandes routes, notre municipalité a continuellement vécu une vie de recluse, de solitaire et de délaissée. C'est cette absence de moyens de communications, et cette absence seulement, qui retardera quelque peu les progrès de Saint-Constant, si on la compare à d'autres paroisses fondées en même temps ou après elle, car la qualité des gens et des administrations qui pourvoient à ses destinées ne pouvait, seule, combattre les effets de l'isolement.

Malgré les lacunes mentionnées, notre paroisse présente une histoire des plus intéressantes et j'essaierai de la retracer, de la recréer, en me documentant aux ouvrages suivants : Les Communes de Laprairie, (E. Choquette, prêtre) Saint-Constant et Saint-Philippe, (Jean-Jacques Lefebvre, archiviste), Le dictionnaire des paroisses, (Hormidas Hagnan) les livres des minutes de la commission scolaire et de la municipalité ; enfin, pour compléter, j'ai lu quantité d'opuscules et de feuillets, publiés à différentes époques, dans les diocèses de Saint-Jean et de Montréal. Je cite donc immédiatement mes sources de renseignements pour m'éviter la tâche fastidieuse de le redire chaque fois.

Je mets bien en garde les lecteurs qu'il ne s'agit nullement d'écrire ici une histoire exhaustive et complète de la paroisse et de la municipalité ; au contraire mon récit, comme l'oiseau qui survole la campagne, se posera à différents endroits et glanera quelques faits isolés, sans épuiser la liste des personnes et des événements.

PLAN DE L'OUVRAGE

- 1 — Considérations générales sur nos origines ;
- 2 — La période de colonisation (1740 à 1848) ;
- 3 — L'évolution scolaire ;
- 4 — L'évolution municipale ;
- 5 — Topographie actuelle ;
- 6 — Notes sur quelques industries ;
- 7 — La situation agricole ;
- 8 — Conclusions personnelles.

1 — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES SUR NOS ORIGINES

On connaît très peu la vie de notre saint patron, Constant. Feu M. le Curé Piché, interrogé plusieurs fois à ce sujet, disait que les Bollandistes, (ce sont des Jésuites qui travaillent exclusivement aux recueils de vies de saints) que les Bollandistes, dis-je, présentent Constant comme un soldat romain qui commandait la cavalerie. On suppose qu'il aurait été martyrisé sous le règne de Néron.

Ce nom fut-il donné à la paroisse par le premier curé, l'abbé Louis de Normanville, par déférence pour le curé de Laprairie dont le père et un frère se prénommaient Constant ? Exista-t-il jamais un capitaine Constant de Normanville, frère du premier curé ? Toutes les conjonctures sont bonnes et la vérité se perd dans la nuit des temps de l'histoire. Qu'on se rappelle, cependant, que les colons qui habitaient la côte Saint-Pierre, de vingt à vingt-cinq ans avant la venue du prêtre, appelaient indifféremment leur place « La Tortue » ou « La côte Saint-Pierre ».

2 — LA PÉRIODE DE COLONISATION

D'où venaient les premiers habitants de Saint-Constant ? Deux phrases glanées dans des livres différents nous apportent des éclaircissements.

M. l'abbé S.-A. Moreau écrit : « Vers 1720 la population de Laprairie débordait moins vers Saint-Luc et le fort de Saint-Jean que vers les paroisses de Saint-Constant et Saint-Philippe. On craignait encore les patrouilles de la Nouvelle-Angleterre et l'on n'osait pas trop s'éloigner vers le sud-est ».

D'autre part, dans l'album souvenir publié en 1950 par le diocèse de Saint-Jean, on relève cette phrase : « L'historien raconte que, vers 1738, un groupe de colons aventureux franchissaient les limites de Ville-Marie et se dirigeaient, à travers la forêt, vers le sud, cherchant un endroit propice pour s'y établir. Ni la présence des Sauvages (à Kanawaké) ni le poids de l'hiver n'eurent raison de ces courageux pionniers qui cherchaient un lieu convenable pour le défrichage et la culture ».

Par ces deux phrases tirées de sources différentes, on peut donc facilement retracer nos origines canadiennes. D'une part, des soldats partaient de Laprairie et venaient vers le centre de la forêt en quête de belles terres en bois debout ou à la recherche de beaux pâturages, d'autre part, des colons de Ville-Marie traversaient, en canots, les rapides de Lachine et débarquaient à quelques milles de la bourgade de Kanawaké. Ils s'enfonçaient ensuite, eux aussi, dans la forêt, cherchant le site idéal pour asseoir leur campement définitif.

Étaient-ils nombreux ? On ne peut répondre avec certitude. Mentionnons seulement qu'en 1793, à une assemblée de milice, le notaire Ignace Gamelin Bourassa rapporte que 57 colons-miliciens cantonnés à La Tortue et à la côte de Sainte-Catherine sont commandés par le capitaine Jacques. Il est donc probable qu'une centaine de familles occupaient alors Saint-Constant mais que 57 pères seulement faisaient partie de la milice.

Aspect et étendue de Saint-Constant vers 1800

En 1749, le Suédois, Kalm, se rendant à Montréal, notera qu'il ne voit que des forêts et des terres en culture. « Les forêts, écrit-il, sont passablement éclaircies... et c'est, dans mon opinion, la plus belle contrée de l'Amérique du Nord que j'aie encore vue. »

Monsieur Jean-Jacques Lefebvre cite lui aussi un prêtre lazariste qui décrit ainsi notre contrée : « Entre les rivières de Chambly (Le Richelieu) de Saint-Laurent et de Châteauguay est un très beau pays. Chacun voudra avoir des concessions dans ce canton ».

Vers 1780 Saint-Constant s'étendait du fleuve Saint-Laurent à la frontière américaine et de Châteauguay à Saint-Philippe. Chaque fois que l'archevêché

et le ministère des terres formeront d'autres paroisses à même le territoire de Saint-Constant, Messieurs les curés en charge protesteront énergiquement, les maires et les conseillers écriront, iront même à Québec, mais les saignées continueront de se faire. Ainsi, Saint-Mathieu, Saint-Rémi, Saint-Isidore, Delson, Côte Sainte-Catherine seront successivement détachées du territoire initial de Saint-Constant.

Notons, ici, en passant, qu'on appelait « côte » toutes les séries d'habitations qui s'échelonnaient le long d'un bout de chemin ou d'un ruisseau. On comptait alors, à Saint-Constant, la côte de Saint-Pierre, la côte de Saint-Régis, la côte de Sainte-Catherine et le rang de la petite côte.

La population de Saint-Constant, jusque vers 1840, était alors exclusivement rurale et les travaux des champs formaient l'unique occupation. Pourtant, au rang de la petite côte, les frères Mignet étaient des équarisseurs de profession et les autres paroisses faisaient appel à leurs services. Ils engageaient même un « Indien-Blanc » du nom de Bova, renommé par sa grande souplesse et son endurance. Ce nom de Bova est probablement une déformation de Beauvais, tout comme D'ailliboust, trop difficile à écrire et à prononcer, deviendra Diabo, dans le langage des Indiens.

Les colons demeuraient dans de petites maisons faites de troncs d'arbres équarris et ils confectionnaient probablement eux-mêmes leurs meubles et leur mobilier.

Bien que des colons fussent rendus sur les lieux depuis une vingtaine d'années, la première chapelle ne fut construite qu'en 1744. Le premier curé, nous l'avons déjà dit, fut l'abbé Louis de Normanville. Différents prêtres lui succédèrent et édifièrent peu à peu non seulement des églises mais aussi une vie paroissiale intense.

La population grandissait, divers services s'établissaient et toutes les activités sociales gravitaient autour de l'église et du presbytère. Comme dans tous les autres villages similaires, de cette époque, la chapelle et le presbytère servaient d'écoles, le curé en charge devait enseigner aussi bien les rudiments du français et des mathématiques que les préceptes du catéchisme.

Laprairie restait le chef-lieu du canton et les habitants de Saint-Constant s'y rendaient pour leurs achats ou pour traiter affaires.

Pour terminer cette première tranche parlons des troubles de 1837-1838 et des répercussions qu'ils eurent sur la vie de notre village. En étudiant cette période orageuse de notre histoire, nous pensons trop souvent à Saint-Denis, à Saint-Eustache, à Saint-Benoit, à tous ces villages du Nord de Montréal, nous oublions que la rive-sud fut agitée, elle aussi, et que nombre de ses habitants prirent les armes. À Saint-Constant, à Saint-Mathieu, à Laprairie, des patriotes, entraînés par des capitaines d'armée à leur retraite, partirent aider les troupes de Chénier. Pour faire la part des choses, cependant, affirmons aussi que le gros de la population resta calme.

Nombre d'insurgés, après la défaite de 37, revinrent s'installer au village et entretenirent une haine coriace à l'égard de l'Anglais. D'autres révoltés s'installèrent aux États-Unis et s'apprêtaient à venger leur défaite. Le 3 novembre, à Beauharnois, ils s'emparèrent du vaisseau Henry Brougam et le pillèrent. Après une vaine tentative à Caughnawaga, ils traversèrent Saint-Constant, où ils comptaient de nombreux partisans, ils entraînent avec eux quelques jeunes patriotes, et ils rejoignirent Napierville pour faire la jonction avec d'autres insurgés américains. Mais le général Colborne atteignit ces troupes dispersées à Odeltown, tout près de la frontière, et n'eut pas de peine à les disperser.

La répression infligée par Colborne fut cruelle et, pour une large part, inutile. On brûla des villages entiers. Le Herald de Montréal rapporte que, certains soirs, « tout le pays en arrière de Laprairie présentait l'affreux spectacle d'une vaste nappe de flammes livides ».

Le village et l'église de Saint-Constant furent épargnés mais nombre de fermes passèrent au feu ou furent pillées. Pour briser l'esprit de révolte qui grondait encore des commissaires de police furent établis à demeure dans la

paroisse. Des jeunes hommes, des jeunes filles, des familles entières partirent de Saint-Constant, soit pour se soustraire à la justice des soldats soit pour refaire leur vie sous un meilleur climat social. Plusieurs fermiers se retrouvèrent ruinés pour le reste de leur vie et dénués de tout.

Cette période de grande nairceur, pour Saint-Constant, devait s'oublier assez vite et des jours meilleurs s'en viennent, la prospérité reviendra et, surtout, l'instruction et l'éducation dispensées normalement, ouvriront des horizons nouveaux, abaisseront de nombreuses barrières.

3 — L'ÉVOLUTION SCOLAIRE

Pour bien comprendre les événements qui se dérouleront dans notre village, — comme, d'ailleurs, dans beaucoup d'autres villages du Bas-Canada — refaisons, à rebours, l'histoire des différents changements qui affectèrent la population d'alors.

En 1840, le gouvernement britannique avait décrété que le Haut-Canada et le Bas-Canada s'uniraient en une seule province. C'est ce qu'on appelait l'Acte d'Union, qui avait pour **but avoué** de faire disparaître les conflits de races, PAR L'ASSIMILATION des Canadiens français.

Les autorités anglaises décidèrent d'utiliser les écoles pour arriver à leurs fins. Aussi, dès que le gouvernement se fut réuni à Kingston, en 1841, il élaborait pour les deux provinces une SEULE LOI d'instruction publique.

Cette loi fut inefficace car les Canadiens français devinèrent le piège et refusèrent de fréquenter des écoles qui ne respectaient ni leur langue ni leur foi.

Mais, en 1843, Lafontaine et Baldwin, (les duos ne datent pas d'aujourd'hui et les Laurendeau-Dalton, les Fulton-Favreau ont eu leurs ancêtres) Lafontaine et Baldwin, dis-je, conçurent le projet d'écoles séparées pour chaque province. Ce nouveau plan respectait l'autonomie provinciale et la confessionnalité, les deux points essentiels pour lesquels les Québécois luttèrent si farouchement.

Cette loi, de Lafontaine-Baldwin, fut votée à la session de 1845-46 et elle obligeait les contribuables de toutes les municipalités à former des commissions scolaires locales, responsables de l'éducation et de l'instruction des enfants. En outre, cette loi stipulait que le gouvernement paierait une partie du salaire des professeurs et une partie des frais d'administration et d'entretien des écoles.

Avec une législation aussi favorable, qui respectait leur langue et leur foi, les Canadiens français n'avaient plus le droit de reculer devant l'instruction. L'élite et le clergé le comprirent et se mirent à l'œuvre résolument.

À Saint-Constant, deux personnes se firent immédiatement remarquer par leur zèle et par leur enthousiasme communicatifs : M. le curé Vinet-Souigny (une école porte actuellement son nom pour rappeler son action bienfaitante) et le docteur Aimé Dugas-Écuyer. Ces deux personnes, on le devine à travers les écrits, forment une solide paire d'arnis et ce sont eux qui seront les piliers de la commission scolaire. M. le Curé Vinet, nommé président sur proposition du Docteur Dugas-Écuyer, organise les réunions à son presbytère, écrit les minutes, aide au secrétaire, voit au fonctionnement légal, encourage les commissaires, les stimule et parfois même il pousse dans le dos des contribuables récalcitrants.

Le Docteur Dugas-Écuyer n'assiste pas à toutes les réunions, comme M. le Curé, — probablement que sa profession l'oblige à s'absenter de la paroisse — mais, même absent, on devine son influence sur les commissaires. Et quand il se rend aux réunions, c'est lui qui propose et qui fait adopter les règlements, c'est presque toujours lui qui pousse les autres à l'action. Un exemple illustre bien son influence : un secrétaire du nom de Félix Leblanc ne fait pas l'affaire — on ne dit pas pourquoi —. Le docteur ne demande pas à ce secrétaire de démissionner, il propose qu'il soit immédiatement destitué de sa charge et remplacé sur-le-champ. Pour le docteur comme pour M. le Curé, l'instruction des enfants est importante et ne souffre pas de retard.

Quand le docteur est absent, les autres commissaires, qui ne sont pas habitués à gérer les biens de la collectivité et qui manquent d'instruction, hésitent

souvent sur des détails, ils passent des assemblées complètes à discuter et, parfois même, ils prennent des décisions après la fermeture de l'assemblée. On lit ce qui suit, au livre des minutes, à la page 12 :

« Il est résolu que M. le secrétaire fera faire, deux dimanches, une annonce et affiche, à la porte de l'église, telle que celle-ci : que Messieurs les commissaires font savoir au public qu'ils se rendront le seize du mois présent, à dix heures du matin, sur la place occupée par M. Amable Lemieux, place et maison situées dans le village de Saint-Constant, appartenant à L'Institution Royale, pour eux, les dits commissaires, en prendre possession, d'après le droit que leur donne la vingtième section du Bill de l'Éducation Victoria, chapitre 4. (Cette clause a été passée après l'assemblée clôse) à Saint-Constant, le 8 mars, 1846. »

Mais, graduellement, les commissaires se font à leur nouveau rôle, ils s'habituent à prendre leurs responsabilités et ils surveillent les biens de la commission scolaire, comme leurs propres biens, ils ne dilapident pas l'argent, ils achètent au meilleur marché, ils font faire des soumissions, comme en fait foi la page seize du registre :

« Il est résolu qu'une criée soit faite à la porte de l'église, pour faire à savoir à ceux qui désireraient entreprendre deux maisons d'école, l'une à la côte de Saint-Pierre, l'autre à la Tortue, vinsent, lundi, le vingt de juillet, à l'office du secrétaire des écoles et que là ils verront les devis des maisons. (Ces dites maisons seront données au rabais) ».

À mesure que la commission scolaire s'affermir et passe à l'action, on voit un phénomène social s'accomplir à Saint-Constant : la conscience collective se développe. En effet, les contribuables eux-mêmes, s'intéressent à la chose scolaire, ils prennent part aux délibérations, ils surveillent leurs biens, enfin, ils commencent leur apprentissage de la démocratie. Il faut relire les deux pages suivantes du livre des minutes pour voir jusqu'à quel point les payeurs de taxes surveillent l'administration scolaire.

« Aujourd'hui, le quatorze juin, 1847, les soussignés, cultivateurs de Saint-Constant, intéressés dans la bâtisse de l'école La Tortue, numéro cinq, exposent respectueusement aux commissaires d'école assemblés, leurs plaintes sur la maison d'école actuellement en construction : sur la nature et sur la qualité du bois qu'on emploie pour lambrisser cette maison, qui est du bois vert tandis que le bois doit être très sain et sec (suivant le marché conclu). Ils appellent encore votre attention sur la qualité du bardeau qui est voilé et qui n'est nullement propre à faire une bonne couverture : qu'on a employé des clous à l'eau, ce qui causera des gouttières : que les madriers trop usés auraient pu être revirés (sur l'autre sens) : que la cheminée est trop courte et qu'elle ne s'élève pas assez au dessus du toit : que la tête de cette cheminée qui dépasse le comble doit être en briques et ne l'est pas : que les jambages doivent être en pierre de taille et sont en pierre brute : qu'il y a un poteau de fendu et qu'enfin, au dire d'une personne expérimentée en la matière, que la dite maison est mal taillée, mal levée, et qu'il existe beaucoup d'autres défauts. »

Aujourd'hui, les contrats de construction d'écoles s'élèvent jusqu'à deux ou trois cent mille dollars et je ne connais pas un seul payeur de taxes qui oserait vérifier la teneur en ciment des fondations ou la qualité de la brique. Nos ancêtres nous donnent ici des leçons de civisme.

Pour ce qui est de l'école de La Tortue, les commissaires enquêtèrent et obligèrent le charpentier à recommencer la couverture et à corriger tous les défauts mentionnés dans la pétition.

Graduellement, les structures scolaires s'établissent, les districts sont délimités, les emplacements sont réservés et, bientôt, les écoles sont construites ; quatre écoles de rang et une école-madèle au village.

Cette école-modèle devient le centre de ralliement de la paroisse, le lieu de rendez-vous des organisations sociales et elle supprime l'église dans ce rôle car les citoyens s'y sentent moins gênés. Cette école centrale sert de résidence aux maîtres et même au chantre de la paroisse. On lit dans les minutes « que la chambre au dessus du poêle sera réservée au chantre de l'église ». Évidem-

ment on « douilletait » notre ténor pour lui éviter les refroidissements. Un chante enrhumé, ça chante faux ! Et mal !

L'année scolaire était coupée par deux périodes de vacances, soit quinze jours aux fêtes et quinze jours au mois d'août.

Le même professeur dirigeait plusieurs classes à la fois et les élèves s'entassaient dans des salles assez grandes : Un pédagogue extraordinaire, M. Médard Énard réussit le tour de force d'enseigner à soixante-huit élèves à la fois. Et les inspecteurs se déclaraient enchantés de son travail. (On est loin des normes du bill 25).

Un incident mérite d'être rapporté qui montre bien le rôle joué par les commissaires et qui met en évidence l'autorité du Dr Dugas : le maître d'école, à la Tortue, un M. Ollivier Marcotte, passait un peu trop souvent les portes des auberges et se permettait de modifier les règlements scolaires à sa guise. Les commissaires le destituent donc immédiatement. Mais le Docteur Dugas, pensant que les enfants perdront peut-être leur année, intervient et voici ce que les commissaires décident :

« Il est résolu unanimement, d'après la demande de M. Dugas à Messieurs les commissaires, que M. Ollivier Marcotte, instituteur, qui avait été destitué de sa place à l'école No 5 soit rétabli dans sa charge, jusqu'à nouvel ordre, vu les promesses qu'il a faites à M. Dugas, qui sont celles-ci :

Que le dit M. Marcotte promet de ne plus entrer dans les auberges, sans absolue nécessité.

Que, jamais, il ne manquera plus de faire l'école, les jours désignés par le règlement, sans une permission spéciale du président...

Qu'il se rendra immédiatement à son poste, après les offices, sur semaine, pour faire son école.

Qu'il sera enfin fidèle à observer tous les règlements...

Que Messieurs Jean-Baptiste Pagé, Médard Bruneau, Pierre Barbeau, Salomon Lancôt et Jean-Baptiste Faille ont été chargés par Messieurs les commissaires de veiller à ce que le dit M. Marcotte remplisse exactement sa charge.

Ce sera d'après les dépositions des dits surveillants que Messieurs les commissaires délibéreront si le dit M. Marcotte gardera sa charge.

Ce qui a été accepté de part et d'autre. »

De nos jours, la Corporation des Instituteurs déclencherait sûrement une grève générale si jamais une commission scolaire s'avisait de déléguer cinq « chiens de poche » aux troussees d'un professeur pour vérifier si ce dernier entre dans une taverne. Mais nos ancêtres-commissaires ignoraient la Ligue des Droits de l'Homme et, pour eux, les libertés personnelles passaient après l'instruction des enfants.

La majorité des contribuables commençait à comprendre la nécessité de l'instruction pour les enfants mais des parents gardaient encore leurs rejetons à la maison et s'en faisaient aider pour les travaux de la ferme. Le ministère de l'instruction publique dut s'en mêler, comme en fait foi cette lettre :

« Messieurs les Commissaires d'école de Saint-Constant :

Je suis chargé par l'Honorable Ministre de l'instruction publique de vous informer que M. l'inspecteur Grondin constate dans son dernier rapport que les écoles de votre municipalité ont donné des résultats satisfaisants à l'exception de celle de l'arrondissement numéro cinq où les progrès ont été nuls, par suite, paraît-il, de l'indifférence des parents en matière d'éducation.

M. Le Ministre désire donc rappeler votre attention sur la nécessité qu'il y a pour tous les parents d'envoyer régulièrement leurs enfants à l'école et dans l'obligation où vous êtes vous-mêmes de faire tous vos efforts pour convaincre certains chefs de famille trop apathiques de l'importance de ce devoir, soit lors des examens publics soit en les invitant à des assemblées spéciales convoquées à cet effet. »

Cette apathie à l'éducation des enfants n'était pas un fait réservé à Saint-Constant car le peuple canadien-français, dans tout le Bas-Canada, répugna longtemps aux taxes scolaires et parut récalcitrant au développement de l'in-

struction publique. Résigné à son ignorance, il ne comprenait plus l'importance de l'éducation et, surtout, il n'était guère entraîné au régime des impôts.

À Saint-Constant, pour l'année 1889, l'évaluation totale se montait à \$832,430.00, évaluation très haute pour cette période, mais comme le taux de la taxe était de un neuvième de cent le cent dollars, une évaluation de \$4,000 ne rapportait à la commission que la somme de \$3.60. Très maigre, n'est-ce pas ? C'est vrai que les salaires totaux des cinq instituteurs ne dépassaient pas \$1,055. À peu près deux cents dollars chacun, par année.

La Commission Scolaire de Saint-Constant a grandi : tellement grandi que, en 1967, elle a un rôle d'évaluation de près de cinq millions et une perception de taxes de cent cinquante mille dollars. Nous sommes loin des débuts modestes où chaque père de famille devait fournir une demi-corde de bois de chauffage pour que son enfant soit admis à l'école. Mais, justement, parce que l'instruction est devenue une réussite — une sorte de grosse industrie — il faut rendre hommage aux pionniers.

Au peuple d'abord, qui s'imposa des sacrifices pour l'instruction de ses enfants même s'il n'en voyait pas toujours la nécessité ; aux commissaires ensuite, qui occupèrent, tous, leur poste bénévolement — on ne dira jamais assez qu'ils n'étaient pas payés — aux commissaires, qui se dévouaient, qui s'occupaient de la chose scolaire, qui bâtissaient des écoles, qui surveillaient maîtres, maîtresses, écoliers et parents et qui, souvent, comme récompense, ne recevaient que les critiques et les sarcasmes de leurs concitoyens.

Enfin, deux personnes méritent qu'on les salue avec admiration : Monsieur le Docteur Dugas-Écuyer dont on a vu le rôle si efficace et Monsieur le Curé Vinet-Souligny, dont le dévouement ne se raconte même pas, tellement il était grand. Aujourd'hui, alors que plusieurs veulent confiner le prêtre à son confessionnal et à son presbytère, rappelons-nous bien que, sans le clergé québécois, les Canadiens français seraient encore des porteurs d'eau.

4 — L'ÉVOLUTION MUNICIPALE

Originellement, aux premiers temps de la colonie, presque tout le territoire de Saint-Constant faisait partie des seigneuries Lasalle et Sault Saint-Louis.

Il faut donc déduire que les habitants payaient des droits de cens, c'est-à-dire qu'ils donnaient au seigneur une partie de leurs récoltes, ou même, une quantité du bois qu'ils coupaient.

Le système de la tenue seigneuriale, introduit au Canada sous le régime français, avait grandement contribué aux progrès de la colonisation et de l'agriculture. Mais, sous le régime anglais, les seigneuries perdirent de plus en plus leur utilité. Les grandes villes échappèrent vite à la tutelle des seigneurs. Les habitants des colonies, de leur côté, se groupèrent pour former des municipalités indépendantes, de sorte que, en 1854, lorsque le gouvernement abolit la tenue seigneuriale, il légalisait une situation qui existait déjà.

À Saint-Constant, la première corporation municipale commença d'opérer vers 1845. La date exacte est assez difficile à déterminer retenons quand même que le 28 août 1845 les commissaires d'écoles adressaient un « mémorial » au digne corps municipal, pour obtenir permission d'imposer une taxe spéciale sur les biens fonciers. François Barbeau, l'ancêtre des nombreux Barbeau qui vivent encore dans la paroisse, occupa le premier la charge de maire.

De 1845 à 1945, toutes les activités municipales de ce siècle se résument à un seul mot : les chemins.

En effet, la corporation s'occupe presque exclusivement de la construction des routes principales et secondaires, de l'entretien des fossés et des clôtures qui longent ces routes. Chaque paragraphe des minutes parle de gravier, de terre battue, de courbe, de redressement et de tracé. On dirait la corporation des arpenteurs. Il faut comprendre cette époque : les habitants de cette municipalité cherchaient non seulement des voies de communication avec l'extérieur, pour aller vendre leurs récoltes et acheter des marchandises, mais ils voulaient aussi un réseau de chemins pour relier leurs habitations entre elles, afin de former un

village homogène, les hommes de ce temps sentaient un besoin naturel de se rapprocher, de se serrer les coudes.

On peut retracer différentes étapes dans la façon de construire et de financer les entreprises de la voirie.

Avant l'incorporation en municipalité, chaque propriétaire terrien construisait sur sa propriété les chemins qu'il voulait et comme il l'entendait. Par contre, les seigneurs obligeaient leurs censitaires à entretenir des routes qui reliaient les seigneuries entre elles.

Graduellement, les organisations municipales s'affermissent et, bientôt, ce sont les maires et les conseillers qui décident où le chemin passera, qui le construira et qui le paiera. (Ordinairement, ceux qui habitent près de ce chemin). Ainsi, au livre des minutes municipales, pour l'année 1913, en page 10, on lit ce qui suit :

« Il sera prélevé, chaque année, par le conseil, sur les biens fonds imposables des contribuables obligés à ce chemin, par voie de taxation directe, toute somme de deniers nécessaires pour subvenir aux frais de la confection et de l'entretien dudit chemin ».

C'est donc clair et écrit en toutes lettres, les contribuables directement intéressés à un chemin en paient la confection et l'entretien.

Mais, bientôt, apparaît la notion qu'une route est une voie publique qui sert à tous les contribuables, qu'ils habitent ou non le long de cette route. Se basant sur cette nouvelle notion, le conseil municipal répartira les frais de la voirie sur l'ensemble des contribuables. À cette époque, les routes sont encore de terre battue et de gravier, dans les campagnes, mais les rues des villes sont faites de pavés joints ensemble dans un lit de sable.

Pourtant, en Écosse, un Monsieur McAdam vient d'inventer un procédé qui révolutionnera l'art de construire des routes. Cet Écossais imagine un revêtement fait de pierres concassées, mêlées de sable et agglomérées au moyen de rouleaux compresseurs. Ce système devient vite en usage au Canada parce qu'il permet des chemins carrossables en toute saison et parce qu'il évite de refaire les chemins, tous les printemps, après le dégel. Mais la machinerie pour le macadamisage coûte cher et peu de corporations ont les moyens de l'acheter.

Alors, pour encourager les municipalités à construire ainsi leurs chemins, le gouvernement achète des rouleaux compresseurs et les prête à ceux qui en font la demande. C'est l'ère des emprunts de la machine à macadam : lettre très courtoise du secrétaire municipal, au gouvernement, pour emprunter les rouleaux tel et tel jour : ensuite, une autre lettre du secrétaire pour remercier le ministre d'avoir bien voulu prêter « sa » machine. Ainsi, on lit dans un livre des minutes de la municipalité de Saint-Constant :

« Sur motion de Mr Gonzague Laplante secondée par Mr Léandre Fyfe, il est résolu que ce conseil demande au gouvernement de Québec un outillage pour macadam... »

Plus loin on lira une lettre de remerciement au gouvernement pour avoir prêté la dite machine.

C'est durant cette période qu'apparaît un groupe de Canadiens français si bien caractérisés et si bien décrits dans *Séraphin et les Belles Histoires* : les inspecteurs de chemin.

L'inspecteur détermine le tracé du chemin, ses courbures, son bombement, la profondeur des fossés et l'épaisseur des couches de pierre.

« Sur motion proposée par Zénophile Provost secondée par Joseph Lefrançois, il est résolu que Mr Joseph Brosseau, inspecteur agraire, soit autorisé à faire refaire les fossés de ligne entre le terrain de Mr Domina Dupuis et celui de Mr Cyrille Normandin, le dit inspecteur devant ordonner les travaux aux endroits requis en leur désignant à chacun d'eux leur part respective... »

Les municipalités ont pris goût aux emprunts et elles ne sollicitent plus seulement les rouleaux compresseurs mais aussi elles demandent carrément des octrois.

« Monsieur Léo Doyon présente un estimé des travaux faits à date sur le chemin Bas-Saint-Pierre, pour le macadamisage, et se chiffant à \$3,736.27. Sur proposition de Adrien Bisson appuyé par Omer Barbeau, il est résolu qu'une copie de cet estimé soit envoyée au ministère de la voirie et que ce dernier soit prié de payer immédiatement 85 % du montant approuvé. »

Évidemment, le gouvernement ne paiera pas immédiatement, tel qu'on le demande, et il enverra 40 % du coût des travaux au lieu de 85 %. Mais le principe est accepté, le gouvernement prend à sa charge une partie des frais de la voirie municipale.

Non seulement à Saint-Constant mais dans toutes les municipalités de la province, cette participation gouvernementale à la construction des routes ira grandissante, si bien que les deux principaux partis québécois établiront une politique « de bouts de chemins » qui sera leur cheval de bataille électoral pendant soixante ans et plus.

Aujourd'hui, les conseillers municipaux discutent beaucoup moins de chemins et de clôtures car les municipalités donnent tout simplement leurs routes au gouvernement provincial et ce dernier les fait paver et asphalter.

Il arrivait parfois, événement très rare, que le conseil municipal de Saint-Constant daignait discuter autre chose que de chemins. Ainsi, un conseiller demande qu'une résolution soit passée condamnant la conscription :

« Sur proposition de Jean Lefebvre secondé par Arthur Cardinal il est ensuite résolu que la lettre de Mr Gustave Bellefleur demandant l'appui du conseil pour protester contre la conscription et contre l'attitude du Board of Trade, ne soit pas prise en considération ».

Le conseil ne voulut pas se compromettre sur la question de la conscription mais ce même conseil veillait à la santé des contribuables, comme en fait foi cet avertissement aux fumeurs :

« Attendu qu'il est porté à la connaissance du conseil certains abus relativement à l'usage du tabac, surtout de la cigarette, par trop de jeunes gens, il est résolu pour remédier à ce mal dans la mesure du possible, de faire donner un avis public recommandant aux parents de surveiller leurs enfants et de leur interdire l'usage du tabac sous toutes ses formes avant l'âge de seize ans ».

Heureux temps, qui ne reviendra plus, où un conseiller présentait un gros compte de \$20.50 pour un voyage de trois jours à Québec. Heureux temps où la taxe municipale coûtait \$4.20 par année. Il est vrai, pour assombrir ce tableau, qu'un homme travaillant avec son cheval ne gagnait que trois dollars par jour ! Chaque âge comporte ses avantages et ses inconvénients !

Le temps des vaches maigres

Sans aucun doute, la dépression des années 30 fit sentir ses âpretés dans tout le Canada, mais elle fut particulièrement dure et triste à Saint-Constant. On dénombrait cinquante-trois familles indigentes dans un village qui comptait à peine deux cents maisons. Le conseil municipal était assailli par de nombreuses demandes de pères et de mères qui n'avaient rien à manger pour leurs enfants et pour eux-mêmes. Pour tenter de soulager cette misère, des propriétaires terriens prêtaient des lots aux indigents et ces derniers ensemençaient et cultivaient ces lopins de terre afin de subvenir à leurs besoins.

Les arriérés de taxes s'empilaient, la municipalité accumulait déficit sur déficit mais le conseil se montrait très humain et très compréhensif envers la population qu'il représentait, il ne recourait aux services des avocats que pour les cas extrêmes, préférant attendre que les propriétaires, et les locataires, connaissent de meilleurs jours.

Période de la guerre (1939-1945)

Durant ces six années, le seul fait nouveau et de quelque importance fut l'établissement d'un camp militaire sur la terre que possédait Monsieur Jean-Baptiste Tougas, au rang de la petite Côte. De 150 à 200 soldats surveillaient

continuellement l'emmagasinage des munitions que des trains et des camions transportaient. Ce surplus de population apporta, pour quelques années, une vie nouvelle à la municipalité.

Pourtant, une ère de progrès et de changements s'annonce pour Saint-Constant. En effet, la construction du pont Mercier s'achève et les nouvelles routes 9 et 9C sont ouvertes. À cette époque, la rue Saint-Pierre se termine au pont Miron (Coin de la Montée des Bouleaux). Les voyageurs qui vont à Montréal passent par la Montée des Bouleaux, puis par la Montée Saint-Ignace et ils suivent la route 3 jusqu'aux ponts Victoria ou Jacques-Cartier. Les citoyens de Saint-Constant voient une chance inespérée de se rapprocher de Montréal. Aussi une requête est-elle présentée au conseil municipal :

(Livre des minutes de l'année 1940, page 336)

« Considérant les multiples avantages qui résulteraient pour les contribuables de la municipalité de Saint-Constant, et sans mettre en ligne de compte les usagers de la route provenant d'autres municipalités, du prolongement en ligne droite du chemin dit Bas Saint-Pierre, à partir du pont Miron jusqu'à l'embranchement actuellement en construction qui servira à relier le boulevard Montréal-New-York au pont Mercier..... il est proposé par le conseiller Yvon Létourneau, appuyé par le conseiller Paul Favreau et résolu à l'unanimité que le conseil demande respectueusement au Ministère de la voirie le prolongement, à ses frais, (ceux du gouvernement) en ligne droite, du dit Bas-Saint Pierre, à partir du pont Miron jusqu'à l'embranchement qui servira à relier le nouveau boulevard Montréal-New-York au pont Honoré Mercier ».

Le gouvernement accède promptement à cette demande et le « Bas de la rue Saint-Pierre » relie bientôt la route 9C. Les rues Longtin, Sainte-Marie, La-chapelle, Beaudry, Saint-Jacques, Lanctôt et autres, sont ouvertes, par la suite, et de nombreuses maisons s'y bâtissent. La population de la paroisse doublera rapidement.

Durant la guerre de drôles de résolutions sont passées par la municipalité. Ainsi, le conseil vote à l'unanimité dix dollars pour l'aide à la Chine combattante, dix dollars pour l'aide à la Russie et une pauvre petite piastre pour la Société Saint-Jean-Baptiste. Comme quoi, les petits Chinois ont toujours passé avant les petits Canadiens français! (Résolutions des pages 395 et 414 du même livre des minutes).

Période de 1945 à nos jours

La période d'après-guerre voit une augmentation de plus en plus grande des maisons domiciliaires construites dans les limites de la paroisse. Des terres complètes sont cadastrées et divisées. De nouvelles rues, débouchant sur Saint-Régis et sur Lasalle, augmentent sans cesse le carré du village.

En 1957, 58, et 59 un projet domiciliaire prend naissance près de la voie ferrée du Pacifique Canadien et, pendant trois années, à un rythme lent mais continu, Côte Plaisance progresse et prend forme. Un groupe de citoyens se réunit aussi, en 1957, et fonde une Caisse Populaire qui connaîtra un essor extraordinaire.

Les années 1962-63 voient l'installation d'un réseau d'égoûts et d'aqueduc, desservant toutes les rues de la municipalité et fournissant de l'eau en abondance aux habitations et aux industries.

Les cimenteries Lafarge établissent aux limites de Saint-Constant, en 1965 et 66, une usine de vingt millions de dollars qui emploie soixante-quinze hommes.

Quant aux événements actuels qui surgissent tous les jours, rien ne sert de les décrire, nous les vivons. D'ailleurs, l'histoire s'attache surtout aux faits du passé.

5 — TOPOGRAPHIE ACTUELLE

Saint-Constant est un fort village qui possède une superficie de 14,153 acres

et qui est habité par plus de cinq mille âmes, réparties dans près de mille cinq cents familles.

La distinction qui existait auparavant entre le village et la campagne tend à disparaître complètement car les rangs sont reliés au village par des chemins asphaltés, larges, et aussi bien entretenus durant l'hiver que durant l'été. Les cultivateurs ne sont plus isolés et ils communiquent facilement avec le village, ils vivent au même rythme, participent à la même vie paroissiale, municipale et scolaire.

Aucun plan d'urbanisme n'a été appliqué pour le développement de notre municipalité et Saint-Constant s'est développé surtout en longueur, s'étirant sur près de dix milles, le long d'une rue principale sinueuse et étroite. Les commerces ne sont pas groupés et manquent, pour la plupart, d'espace nécessaire au stationnement des voitures.

Les quelques industries qui opèrent à l'intérieur de nos limites ne suffisent pas à embaucher toute la main-d'œuvre locale de sorte que 70% des travailleurs gagnent leur pain à l'extérieur de la paroisse.

La situation scolaire est excellente : quatre écoles, bien situées, suffisent pour l'enseignement du cours primaire : quant au cours secondaire, il est dispensé par la régionale de Lignery qui, ne possédant pas encore ses propres locaux, s'efforce de grouper les élèves dans des classes que les commissions scolaires locales lui fournissent.

Sur le plan religieux, Saint-Constant est divisé en deux paroisses, desservies toutes les deux par les Pères Prémontrés.

6 — NOTES HISTORIQUES SUR QUELQUES INDUSTRIES

Saint-Constant ne possède pas beaucoup d'entreprises manufacturières et celles qui opèrent dans les limites de notre municipalité se classent plutôt dans la moyenne et dans la petite industrie. Outre celles qui seront mentionnées ici, il existe d'autres manufactures mais l'espace et le temps manquent pour les nommer toutes et faire leur historique.

LA COMPAGNIE F. BAILLARGEON LIMITÉE

À tout seigneur, tout honneur, nous commençons par la plus ancienne industrie de la place, celle dont le développement est intimement lié à l'histoire de notre municipalité. Les renseignements que je donne dans les lignes suivantes me furent fournis lors d'une entrevue que m'accorda Monsieur Camille Baillargeon.

Fondée en 1896 par Frédéric Baillargeon et François Rivest (ce dernier ne demeura associé que quelques années), la compagnie opéra d'abord dans une remise sur la terre paternelle de la famille Baillargeon à l'endroit même qu'occupe aujourd'hui le magasin de Monsieur Claude Hébert, un citoyen bien connu dans notre localité.

À cette époque, on achetait la cire de différents apiculteurs, on l'étendait sur des supports de bois et on la laissait blanchir au soleil. Un seul employé travaillait et il fabriquait deux à trois cents cierges à l'heure.

En 1909, la Compagnie achète un terrain au village et elle y bâtit un entrepôt, qu'elle agrandit bientôt. Mais en 1918 toutes ces bâtisses sont rasées par le feu.

La Compagnie Baillargeon s'achète un nouveau terrain (l'emplacement actuel de la manufacture), elle construit un nouvel édifice et installe de nouvelles machines. La production repart vers 1919. Depuis ce temps l'usine et le bureau n'ont pas cessé de progresser et de se moderniser. Qu'on en juge par les chiffres suivants : F. Baillargeon Limitée embauche aujourd'hui 125 employés, produit quotidiennement de cinq à dix mille chandelles de toutes sortes et deux cent vingt-cinq mille chandelles pour les gâteaux de fête.

Soyons fiers d'une si belle réussite en affaires d'une famille canadienne-française !

LES LABORATOIRES ROBIDOUX-BELLEFLEUR

En 1941, Monsieur Romain Robidoux eut l'ingénieuse idée d'élever des lapins sur la ferme de son père, au rang Saint-Régis. Bientôt, le jeune éleveur s'occupe aussi de souris et de rats, employés pour différents usages, dans les laboratoires pharmaceutiques et les hôpitaux. En 1943, il s'installe au village, s'associe avec Monsieur Fernand Bellefleur et ensemble ils établissent les plans de leur future industrie. L'entreprise ne cesse de prospérer si bien, qu'en 1967 elle embauche vingt-sept employés et elle occupe un édifice de 35,000 pieds carrés où l'air est climatisé et stérilisé. Quelque 50,000 animaux vivent continuellement dans des cages et trois camions ne fournissent pas à transporter les commandes aux différents endroits de la province. Une autre belle réussite de chez nous ! Félicitations.

M. LEVINE AND SON ET SAINT-CONSTANT SALES

En 1958, Monsieur M. Levine établissait à Saint-Constant une industrie qui travaille le cuir et le plastique, pour fabriquer divers objets mais surtout des sacs à main pour femmes. Un peu plus tard, dans des locaux adjacents, Monsieur Levine ouvrait un atelier de couture, au nom de Saint-Constant Sales, qui confectionne les pochettes de suède et de velours dont on se sert pour envelopper certaines bouteilles de boissons alcooliques. Ces deux industries combinées embauchent un nombre variable d'employés allant de trente à cinquante.

LES CIMENTS LAFARGE DU QUÉBEC LIMITÉE

Cette compagnie a été constituée en corporation le 3 juin 1965, et elle fut formée sous le parrainage des ciments Lafarge-France. L'usine de Saint-Constant est un bloc imposant d'une valeur de vingt-trois millions de dollars, employant soixante-quinze hommes et possédant le plus long four à ciment en Amérique. Actuellement, cette cimenterie produit mille cinq cents tonnes par jour. La Compagnie Lafarge exploite des dépôts calcaires de qualité exceptionnelle situés sur des terrains d'une superficie d'environ 850 acres, adjacents à l'usine. On estime que ces dépôts sont suffisants pour combler les besoins de la Compagnie durant plus de cent ans.

7 — LA SITUATION AGRICOLE

Depuis quelques années, le nombre de fermiers actifs diminue constamment dans notre région. Certaines fermes restent en friche, d'autres sont abandonnées complètement, d'autres sont louées pour la tourbe. Malgré ces abandons de toutes sortes, l'industrie agricole reste quand même, par son importance, par le nombre de personnes qu'elle emploie, par le montant des capitaux engagés, l'industrie primordiale de Saint-Constant.

La plupart des cultivateurs qui ont continué d'opérer se sont spécialisés soit dans les jardinages soit dans l'industrie laitière, selon la qualité et la grandeur de la terre qu'ils avaient.

Les producteurs de lait possèdent de beaux troupeaux, des équipements modernes, des bâtiments bien aménagés et un outillage aratoire des plus coûteux. Ils travaillent comme des forcenés, sept jours par semaine et des journées de dix et quinze heures, à l'année longue. Il faudra que les producteurs trouvent une solution au problème de la main-d'œuvre car les jeunes qui auraient le goût et les aptitudes pour continuer d'opérer la ferme paternelle reluquent avec envie la semaine de 38 heures et les vacances payées de l'ouvrier spécialisé.

En considérant la somme des capitaux qu'il investit continuellement en machineries de toutes sortes, et en réparations, le fermier s'interroge sérieusement et il doute, parfois que son argent lui rapporte autant que les autres industries ou commerces. La vente des produits ne paie pas, certaines années, les intérêts de l'argent emprunté. Espérons qu'une législature, provinciale ou fédérale,

s'occupera d'améliorer le sort du cultivateur car ce dernier demeure le pilier de l'économie canadienne.

8 — CONCLUSIONS PERSONNELLES

Notre municipalité aurait pu devenir une grande ville industrielle mais les usines se sont établies à Candiac! elle aurait pu devenir une ville-dortoir mais les maisons ont été construites à Brossard : elle aurait pu se transformer en une ville attrayante, aux quartiers bien délimités mais elle s'est développée à la va-comme-je-te-pousse, sans plan directeur, sans souci d'urbanisme. On dirait que nous faisons exprès pour manquer le bateau, chaque fois qu'une occasion se présentait d'améliorer la situation de Saint-Constant.

D'autres, avant moi, se sont penchés sur nos problèmes et ils ont proposé des solutions. Aux dernières élections municipales, trois programmes censés, logiques et constructifs, qui ne différaient pas sensiblement entre eux, ont été soumis par les candidats. Qu'on mette donc en application ces programmes! Mais qu'on se décide donc d'agir par nous-mêmes et qu'on cesse de se fier aux autres. Je donne ici un exemple de ce que je veux dire : en 1945, une requête et une pétition étaient envoyées au conseil municipal, demandant que tout soit mis en œuvre pour activer le progrès de Saint-Constant. On demandait que cette pétition soit remise au député, M. Riendeau, pour qu'il la donne au ministère de l'industrie et du commerce. Cette façon de se fier à Pierre-Jean-Jacques, pour mener nos affaires n'a rien donné. C'est aux gens de Saint-Constant de s'occuper eux-mêmes de leurs oignons, pas aux gouvernements, ni aux ministres!

Le conseil municipal doit, une fois pour toutes, PENSER un programme de développement industriel et domiciliaire. Prendre les moyens, ensuite de le réaliser, ce programme.

Je pense aussi qu'on devra mobiliser toutes les énergies, toutes les ressources de Saint-Constant, pour mettre certains projets de l'avant. Ainsi, pourquoi ne formerait-on pas une société, ou une coopérative, qui s'occuperait de la construction de logements multiples, (maison-appartements)? Nous avons à Saint-Constant la main-d'œuvre nécessaire, les électriciens, les plombiers, les briqueteurs, les menuisiers ne manquent pas, nous avons l'espace nécessaire, nous pourrions sûrement trouver les capitaux. La demande ne cesse de s'accroître pour ces logements. Alors, qu'attendons-nous? Pourquoi un organisme sérieux, comme la Caisse Populaire, ne s'occuperait-il pas de patronner un tel mouvement? Le rôle d'une Caisse Populaire n'est pas seulement de collecter les sous de ses membres, elle doit aussi participer à la vie économique d'une paroisse, la diriger, si possible. Ceci est une suggestion seulement, un exemple, de ce que la coopération des contribuables, la mobilisation des énergies pourraient apporter à notre paroisse.

Saint-Constant devrait-il se fusionner, se grouper à d'autres municipalités environnantes? Devrait-il suivre l'exemple des autres corps publics, comme les commissions scolaires et les paroisses?

En 1968, une quinzaine de commissions scolaires de la rive sud seront fusionnées en deux ou trois grandes commissions. Notre épiscopat songe, lui aussi, à grouper les petites paroisses ensemble, ou à les fusionner à des paroisses plus grandes.

Notre municipalité doit-elle, elle aussi, entrer dans la ronde des fusions? Je propose, avant toute chose, qu'une étude sérieuse soit entreprise par notre conseil sur les avantages et les désavantages d'une union avec d'autres municipalités. Que le public soit instruit de ces études et qu'on le laisse ensuite libre de choisir.

Même s'il y a un nombre important d'améliorations à apporter et quoi qu'il advienne, dans le futur, Saint-Constant est, et restera, une place où il fait bon vivre, un endroit où la sympathie des gens, leur amabilité, leur accueil chaleureux, leur gentillesse à rendre service et leur courtoisie suppléent aux lacunes inhérentes à toute petite paroisse qui a vécu longtemps stationnaire. Vive Saint-Constant!

